

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 16 septembre 2019 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire (par téléphone)
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
Madame Marylène Plante, directrice générale adjointe
M^e Michael Provencher, secrétaire général
M^e Lyne Laverdure, secrétaire générale

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 14.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-940-1909

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

CE14-941-1909

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-942-1909

3.01 COMPTES À PAYER 2018-2019

Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 29 août 2019 au 12 septembre 2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.01 MANDAT CONFIE AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS PÉTROLIERS - CARBURANT EN VRAC ET HUILE À CHAUFFAGE

CE14-943-1909

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel pour la fourniture en produits pétroliers, lequel a été accordé dans le cadre d'un appel d'offres public fait par le CSPQ en 2017, prendra fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu une proposition du CSPQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour l'acquisition de produits pétroliers - carburant en vrac et huile à chauffage, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire désire se joindre à cet achat regroupé dans le but de se procurer l'huile à chauffage pour ses différents établissements au plus bas coût possible, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour toutes les parties mentionnées au regroupement d'achat de s'approvisionner auprès du fournisseur retenu, et ce, pour toute la durée du contrat et aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs confie au CSPQ, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres en vue d'adjuger un contrat à commandes pour l'acquisition de différents types de produits pétroliers nécessaires à nos activités respectives;

QUE la Commission scolaire s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, à requérir les biens auprès des fournisseurs retenus par le CSPQ pour l'ensemble des biens visés qu'elle a indiqués aux documents d'appel d'offres, et à respecter les termes et conditions prévus à ces documents;

QUE la Commission scolaire s'engage également à ce que les biens acquis auprès des fournisseurs, dans le cadre du contrat à commandes à intervenir, ne servent qu'à l'usage de la Commission scolaire;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles de la Commission scolaire des Bois-Francs soit autorisé à signer et à

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

fournir les formulaires requis par le CSPQ et à donner suite aux engagements contractuels découlant de l'octroi de ce contrat.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.01 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME FRANCINE GRÉGOIRE

CE14-944-1909

Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Francine Grégoire, agente de bureau, classe I au Service des ressources financières. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 9 janvier 2020, à 16 heures.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.02 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME CÉLINE TURCOTTE

CE14-945-1909

Monsieur Guillaume Boisvert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Céline Turcotte, technicienne en organisation scolaire aux écoles secondaire Monique-Proulx et Sainte-Anne (Daveluyville). Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 21 novembre 2019, à 16 heures.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.03 EMBAUCHE, PERSONNEL DE SOUTIEN, ÉDUCATEURS OU ÉDUCATRICES EN SERVICE DE GARDE

CE14-946-1909

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, la Commission scolaire des Bois-Francs procède à l'embauche d'éducateurs ou éducatrices en service de garde pour des postes réguliers à temps partiel, selon les modalités suivantes :

Nom	École(s)	Heures / semaine	Date effective
Martine Désilets	Notre-Dame-des-Bois-Francs	19,12	17 septembre 2019
Mickael Boutin	Cascatelle	18,22	17 septembre 2019
Patricia Tardif-Poudrier	Saint-Gabriel-Lalemant	10,40	17 septembre 2019
Audrey Tourigny	Le manège	8,98	17 septembre 2019
Stéphanie Vincent	Saint-Médard	8,85	17 septembre 2019
Marie-Christine Côté	Sainte-Marguerite-Bourgeoys Notre-Dame (Norbertville)	8,28	17 septembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Postes à caractère cyclique, de la fin août à la fin juin de chaque année scolaire.

Ces embauches sont effectuées conformément à la clause 7-1.11 de l'adaptation locale de la convention collective 2015-2020.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 03-19),
MADAME STÉPHANIE TESSIER

CE14-947-1909

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en documentation aux écoles Sacré-Coeur (Princeville) et Sainte-Marie (Princeville), soit attribué à madame Stéphanie Tessier selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

- 19,5 h à l'école Sacré-Coeur (Princeville)
- 13 h à l'école Sainte-Marie (Princeville)

Période d'engagement

À compter du 16 septembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 54-18),
MADAME EMMANUELLE CHAMPAGNE

CE14-948-1909

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en éducation spécialisée à l'école Le manège, soit attribué à madame Emmanuelle Champagne selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
25,25 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 9 septembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.06 DÉMISSION, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME STÉPHANIE LAMPRON

CE14-949-1909

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Stéphanie Lampron, psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes - Adultes - FP. Cette démission est effective compter du 24 septembre 2019, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.07 DÉMISSION, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME ISABELLE SIMARD

CE14-950-1909

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Isabelle Simard, conseillère pédagogique aux Services éducatifs Jeunes - Adultes - FP. Cette démission est effective compter du 5 novembre 2019, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-19), MONSIEUR MICHAEL DAIGLE

CE14-951-1909

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducateur aux Services éducatifs Jeunes - Adultes - FP, soit attribué à monsieur Michael Daigle selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 septembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-952-1909

6.09 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 04-19),
MADAME FRÉDÉRIQUE PROVENCHER

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en loisirs aux écoles Sacré-Coeur (Princeville) et Sainte-Marie (Princeville), soit attribué à madame Frédérique Provencher selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,

32,5 heures / semaine

- 13 h à l'école Sacré-Coeur (Princeville)
- 19,5 h à l'école Sainte-Marie (Princeville)

Période d'engagement

À compter du 17 septembre 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-953-1909

6.10 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 05-19),
MADAME LAURA-LISE LAMBERT-DOSTIE

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en loisirs à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte, soit attribué à madame Laura-Lise Lambert-Dostie selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps partiel

Tâche

Du lundi au vendredi,

24 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 30 septembre 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.01 CONTRAT DE BERLINES POUR LES VÉHICULES NUMÉRO 002, 003, 004, 010 ET 021

CE14-954-1909

Madame Sylvie Bilodeau propose :

1. Qu'un contrat de berlines intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Autobus Bourassa ltée pour les véhicules numéro 002, 003, 004, 010 et 021 (au tarif de base de 23 113 \$ plus 1,22 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.02 CONTRAT DE BERLINES POUR LES VÉHICULES NUMÉRO 008, 009 ET 011

CE14-955-1909

Monsieur Jacques Daigle propose :

1. Qu'un contrat de berlines intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Autobus M. Ouellet & Fils inc. pour les véhicules numéro 008, 009 et 011 (au tarif de base de 23 113 \$ plus 1,22 \$ du kilomètre effectué) et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.03 CONTRAT DE BERLINE POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 007

CE14-956-1909

Madame Manon Aubry propose :

1. Qu'un contrat de berline intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Autobus R.O.B.O. inc. pour le véhicule numéro 007 (au tarif de base de 23 113 \$ plus 1,22 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-957-1909 8.04 CONTRAT DE BERLINES POUR LES VÉHICULES NUMÉRO 019 ET 020
- Madame Marilou Noreau propose :
1. Qu'un contrat de berlines pour les véhicules numéro 019 et 020 intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Les Autobus Sainte-Clothilde ltée (au tarif de base de 23 113 \$ plus 1,22 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.
 2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-958-1909 8.05 CONTRAT DE BERLINE POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 005
- Monsieur Dany Boudreault propose :
1. Qu'un contrat de berline intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Les Autobus Charland ltée pour le véhicule numéro 005 (au tarif de base de 23 113 \$ plus 1,22 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.
 2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-959-1909 8.06 CONTRAT DE BERLINE ADAPTÉE POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 022
- Madame Sylvie Bilodeau propose :
1. Qu'un contrat de berline adaptée pour le véhicule numéro 022 intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Les Autobus Sainte-Clothilde ltée (au tarif de base de 25 113 \$ plus 1,22 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.
 2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS
- CE14-960-1909 10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE
- Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 27.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général